

Bourse au permis

La Ville de Béthune propose à ses habitants une aide financière pour passer le permis : la Bourse au Permis. Ce dispositif prend en charge 80 % du coût total de la formation.



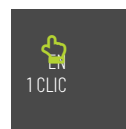
Le dispositif "Bourse au Permis"

Aujourd'hui, pour trouver un emploi, le permis de conduire s'avère indispensable. Pourtant, beaucoup trop de personnes renoncent à le passer pour des questions financières.

Afin d'aider les Béthunois à franchir le cap, la Ville de Béthune a mis en place la bourse au permis. Ce dispositif leur offre le financement jusqu'à 80 % du coût de la formation, le reste étant pris en charge par le bénéficiaire. Le financement comprend :

- > Les frais de dossier
- > Les cours théoriques sur le code de la route
- > Les examens blancs sur le code de la route
- > 2 redevances à l'épreuve théorique (code)
- > 30 heures de conduite
- > 2 présentations à l'épreuve pratique (conduite).

10 auto-écoles sont partenaires du dispositif.



50h de bénévolat en contrepartie

En contrepartie, le bénéficiaire doit réaliser un stage d'engagement citoyen de 50 heures. Il s'agit d'offrir une aide bénévole, la plupart du temps aux associations béthunoises.

Pour constituer un dossier de demande de bourse au permis, il faut remplir certaines conditions et réaliser des [démarches](#).

AGENDA



THÉÂTRE MUNICIPAL Programme du Théâtre Municipal saison 2021



Théâtre municipal

 PROPOSER UN ÉVÉNEMENT

 S'ABONNER

 TOUTES LES DATES

B É T H U N E
SMART CITY

HÔTEL DE VILLE
6 Place du 4 septembre
62407 Béthune cedex

HORAIRES :
Lun : 9h > 17h
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tél. : 0321630000
Fax :
mairie@ville-bethune.fr